

Note BIO COM (73) 154 aux bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, consacrée essentiellement aux questions traitées par la Commission pendant sa réunion du 21 novembre 1973, le Porte-Parole a commenté les points suivants :

1. - Politique communautaire de l'informatique

Communication adoptée par la Commission, dans laquelle une action communautaire pour certains grands projets de développement industriel en matière d'informatique, ainsi qu'une action concertée en matière d'achats publics sont proposées (voir notre note P - 63 à ce sujet), M. Layton, directeur à la D.G. III participait à cette partie de la conférence de presse.

2. - Harmonisation en matière d'impôts directs

La Commission a arrêté les grandes lignes pour des propositions qu'elle compte soumettre prochaine au Conseil, en matière d'harmonisation des impôts directs. Elle s'est prononcée, pour ce qui est de l'impôt des sociétés, pour un système commun d'imputation (d'après lequel, la partie de l'impôt des sociétés ayant frappé les bénéficiaires distribués, peut être déduite de l'impôt sur le revenu de l'actionnaire), rejetant l'alternative du système dit "classique" (suivant lequel, la double imposition économique des dividendes serait intégralement maintenue).

En ce qui concerne la retenue à la source, sur les intérêts d'obligations, la Commission s'est prononcée sur une harmonisation du taux, sans pour autant le fixer dès maintenant. Pour fixer le taux de cette retenue, la Commission préfère attendre que la situation actuellement perturbée sur les marchés monétaires internationaux se soit normalisée. Elle compte néanmoins faire rapidement d'autres propositions au Conseil dans le domaine de la retenue à la source, pour éliminer les discriminations, les doubles impositions, et les formalités compliquées qui entravent la libre circulation des capitaux (voir note P - 64 à ce sujet). M. Barral, de la D.G. XV participait à cette partie de la conférence de presse.

3. - Sommet de Copenhague

Le Président Ortolini a fait le bilan des travaux pour la fin de l'année, compte tenu de l'échéance du Sommet des 14 et 15 décembre. Les délibérations des ministres des affaires étrangères, mardi à Copenhague ont permis de mieux apprécier ce que pourra être le Sommet. Le sentiment général est que le maximum de progrès doivent être obtenus dans les différents Conseils du début décembre (affaires étrangères, finances, industrie et technologie, affaires sociales,). Outre les questions de politique étrangère et les questions institutionnelles qui seront au premier plan de ces délibérations, le Sommet devrait avoir plus un rôle d'impulsion politique que de décision sur des

dossiers à contenu technique. De toute manière, une présence de la Commission à Copenhague sera nécessaire, et la réunion de mardi a montré que c'était là un fait largement reconnu par les Gouvernements, les modalités restant à préciser en fonction de l'organisation des travaux.

Lors de ses prochaines réunions, la Commission poursuivra ses réflexions sur la préparation du Sommet et la contribution qu'elle peut y apporter.

4. - Méditerranée

La Commission a arrêté une série de recommandations au Conseil visant à modifier et compléter les directives de négociation avec les pays méditerranéens.

Ces recommandations visent à une amélioration de l'offre communautaire, non seulement par rapport au mandat arrêté par le Conseil, mais aussi dans certains cas, par rapport aux propositions initiales de la Commission.

En ce qui concerne l'Espagne et Israël, cette amélioration porte tout d'abord sur le volet "industriel" pour lequel la Commission a tenu compte des souhaits de ces pays tendant à effectuer leur désarmement tarifaire sur une plus longue période. Diverses améliorations ont été apportées au volet agricole, notamment en ce qui concerne les agrumes.

En ce qui concerne les pays du Maghreb, la Commission propose une amélioration quant au régime d'importation des produits pétroliers raffinés, et toute une série de modifications quant au régime d'importation des produits agricoles (y compris pour le vin).

Quant au problème de la coopération énergétique, il appartiendrait aux conseils d'Association avec l'Algérie et la Tunisie de "rechercher les moyens et méthodes aptes à promouvoir la participation des opérateurs de la Communauté aux programmes de recherche, de production et de transformation des ressources énergétiques de ces pays...".

5. - Lutte contre l'inflation

Le vice-président Haferkamp a exposé les diverses hypothèses étudiées à la Direction générale des affaires économiques et financières et discutées avec les experts des Etats membres, pour dégager les éléments d'une action communautaire contre l'inflation. Des suggestions supplémentaires ont été présentées par plusieurs membres de la Commission. Après de nouvelles discussions avec les hauts fonctionnaires des Etats membres, M. Haferkamp présentera la semaine prochaine une proposition d'ensemble.

6. - Négociations CEE - Associés-associables

(voir note BIO (73) 152 à ce sujet)

7. - Sucre

(voir note BIO (73) 153 à ce sujet).

8. - Conseil "Energie"

Le Conseil "énergie" prévu pour la fin du mois de novembre n'aura pas lieu, l'état des travaux et la situation seront évoqués au cours du Conseil "affaires générales" des 3 et 4 décembre. Suite à une question d'un journaliste, si les ministres algérien et saoudien de l'énergie, qui font actuellement une tournée des capitales européennes auraient des contacts à la Commission, le Porte-Parole a déclaré qu'il n'y avait pas d'indications à ce sujet.

Amitiés

B. OLIVI